



« PETAGE DE PLOMB »

PREJ 40 MONT DE MARSAN

Le 02 mai 2023, un agent effectue une demande de changement de service avec un collègue, il remplit le document prévu à cet effet. Le lendemain une réponse négative lui est signifiée par SMS par l'officier-adjoint du PREJ et de plus confirmée par le responsable en chef du PREJ en ces termes : **« vous êtes toujours en train de demander des trucs, ça commence à me SAOULER »** Malgré cela, d'autres changements de services durant cette semaine sont acceptés sans poser de difficultés, allez savoir pourquoi une telle gestion.

Suite à ce refus de changement de service par souci d'équité, le collègue se permet d'effectuer un CRP à l'attention de la DI afin d'avoir une réponse plus claire sur ce problème récurrent depuis trop longtemps.

Après avoir remis ce CRP le 09 mai 2023, le responsable du PREJ sollicite une audience avec l'agent concerné en présence d'un représentant syndical. D'entrée l'officier monte le ton et comme à son habitude le responsable en chef du PREJ perd rapidement son sang-froid en s'emportant à haute voix dans un monologue dont lui seul le secret, les propos tenus en vociférant sont plus que choquants en ces termes :

« Si tu n'es pas content, tu n'as qu'à retourner en face (CP de Mont de Marsan) tu ne portes pas tes couilles, tu n'as pas ta place au PREJ, je m'en bats les couilles de ta vie, de toute façon, tu veux me faire sauter, je m'en bats les couilles s'il faut retourner en face, ce n'est pas un problème ! Tu n'es pas professionnel ! »

Suite à ces propos hors du commun, l'agent décide de mettre un terme à cet entretien afin que la situation ne dégénère pas plus. Après cela, le responsable en chef du PREJ quittera son poste en rentrant chez lui en partant en véhicule sur les chapeaux de roues...

Bilan pour l'officier un **« ARRET MALADIE DE 15 JOURS »**, espérons qu'il aura la chance comme beaucoup d'entre nous d'avoir un contrôle médical...

Sachez monsieur l'officier en chef du PREJ que commander et diriger un service s'apprend, il existe de nombreuses formations spécifiques qui ne semblent pas faire parties de votre cursus !

Conséquence pour notre collègue, une **DEMANDE D'EXPLICATION** lui est remise par l'officier-adjoint du PREJ sur ordre de L'ARPEJ pour **des faits datant de bientôt 2 mois**, somptueuse réponse pour la gestion de cet incident, affaire à suivre...

FO Justice PREJ MDM apportera son soutien sans faille à l'agent concerné et l'aidera dans ses futures démarches administratives et judiciaires.

FO Justice PREJ MDM demande que **L'OMERTA** régnant au sein du PREJ40 depuis de nombreuses années prennent fin sans délais afin de retrouver des conditions saines pour effectuer nos missions.

Le bureau local

Adresse du Bureau local : *chemin de pémeignan 40000 MONT DE MARSAN*

FO Justice PREJ MDM 40
Le : 19/05/2023

